

Fiche actes de langage

La pragmatique linguistique s'est développée à partir de la théorie des **actes de langage**. Cette théorie montre que la fonction du langage n'est pas essentiellement de **décrire** le monde, mais aussi d'**accomplir** des actions.

L'initiateur de cette théorie est le philosophe britannique Austin dans son ouvrage : *How to do things with words* (1962), elle est développée par J.-R. Searle dans deux ouvrages *Les Actes de Langage* (1972), et *Sens et expression*, 1982.

Le développement le plus récent de la pragmatique linguistique est la *pragmatique cognitive* (issue de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson) qui réduit l'importance des actes de langage et qui simplifie la théorie.

1. Les actes de langage (A. L.) :

La théorie des actes de langage s'oppose à la conception descriptive du langage qui veut que :

→ la fonction première du langage est de décrire la réalité : nommer les objets du monde.

→ les énoncés déclaratifs sont toujours vrais ou faux.

Austin défend l'idée que :

→ la fonction du langage est **aussi** d'agir **sur** la réalité.

→ les énoncés déclaratifs ne sont ni vrais ni faux, mais **réussis** ou **non**.

Austin distingue donc :

→ les énoncés **constatifs** qui décrivent le monde : ex. *le soleil brille*.

→ les énoncés **performatifs** qui accomplissent une action : **je te promets que je viendrai**.

Les constatifs sont vrais ou faux (*le soleil brille ou non*), les performatifs sont réussis ou non.

Un énoncé performatif est **réussi** :

→ si l'énoncé s'adresse à quelqu'un.

→ si l'énoncé est compris du récepteur, c'est-à-dire s'il y a correspondance entre ce qui est dit et ce qui est fait.

Ex. dire « *je ne suis pas content* » en colère / en riant.

NB : Austin travaille sur des énoncés déclaratifs, affirmatifs, de 1^{ère} pers. Sg, à l'indicatif présent, voix active, non descriptifs.

2. Les types d'actes de langage :

À l'examen, Austin constate qu'il est difficile d'opposer strictement constatifs et performatifs.

En effet :

→ un énoncé peut être **implicitement** performatif : *je viendrai demain*.

→ un énoncé constatif correspond la plupart du temps à un acte de langage implicite : l'assertion.

Ex. **je dis la vérité quand je dis que le soleil brille**.

Donc pour Austin, l'énonciation est le fruit de trois activités complémentaires :

→ l'acte **locutoire** (= *que dit-il ?*) : production d'une suite de sons ayant un sens dans une langue

→ l'acte **illocutoire** (*que fait-il ?*) : production d'un énoncé auquel est attaché conventionnellement une certaine « force ». (déclarer, promettre, s'engager...).

→ l'acte **perlocutoire** (*pour quoi faire ?*) : cet acte sort du cadre linguistique. L'énoncé provoque des effets (perturbations, changements) dans la situation de communication.

Ex. une question peut servir à interrompre, embarrasser, montrer qu'on est là ...

Remarque 1 : à chaque niveau, l'acte peut être **direct** ou **dérivé**.

Locutoire : sens littéral → sens dérivé.

Ex : *j'ai mal au coeur* = estomac.

Illocutoire : acte primitif → acte dérivé.

Ex. *il fait chaud ici* = requête pour ouvrir la fenêtre.

Perlocutoire : la dérivation dépend de l'interprétation qu'en fait le destinataire.

Remarque 2 : la réussite ou l'échec de l'énoncé.

L'énoncé est réussi si le destinataire reconnaît l'intention conventionnellement associée à son énonciation. Pour ce faire, le destinataire s'aide de **marqueurs non ambigus** (univoques), de **l'intonation** et du **contexte**. À l'inverse, l'émetteur - pour réussir - doit se soumettre aux lois du discours que l'on peut résumer ainsi : « n'importe qui ne peut pas dire n'importe quoi, en n'importe quelles circonstances ».

À RETENIR

Acte de langage / acte de parole (*speech act*) : Selon Austin, en énonçant une phrase quelconque, on accomplit trois actes simultanés :

– un *acte locutoire* (on articule et combine des sons, on évoque et relie syntaxiquement les notions représentées par les mots) ;

– un *acte illocutoire* (l'énonciation de la phrase transforme les rapports entre les interlocuteurs : j'accomplis l'acte de promettre en disant "je promets...", celui d'interroger en disant "est-ce que...?") ;

– et un *acte perlocutoire* (l'énonciation vise des effets plus lointains : en interrogeant quelqu'un, je peux avoir pour but de lui rendre service, de lui faire croire que j'estime son opinion, ou de l'embarrasser, etc.). (*Ducrot*)